



Invalidite 2 categorie et licenciement

Par **Josschris**, le **08/10/2016** à **00:58**

Bonjour

Le médecin de la cpam m'a mis en invalidité catégorie 2
Suite à cette invalidité ,le médecin du travail m'a mis inapte à mon poste de travail
Mon employeur m'a licencié pour inaptitude
Je ne souhaite pas retravailler ,et ne veut pas m'inscrire au chômage

Par contre ,pouvez vous me renseigner si j'ai droit à la portabilité de la mutuelle santé sans être inscrite à pôle emploi

J'ai cherché sur internet et j'ai lu que j'avais droit avec la loi Évin puisque je suis en invalidité
J'ai lu aussi que j'y avais droit que si j'étais inscrit à pôle emploi

Je ne sait plu que penser ,pouvez vous m'aidez ?
Cdl

Par **P.M.**, le **08/10/2016** à **08:41**

Bonjour,
Sans être indemnisé par Pôle Emploi, vous perdez le droit à la portabilité de la complémentaire santé...